

PEMP CONDUITE DE NACELLES EN VUE DE LA DELIVRANCE DES AUTORISATIONS DE CONDUITE

Point réglementaire

Article R.4323-55 du Code du Travail

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

Article R.4323-56 du Code du Travail

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale.

Objectif

Dispenser à chaque futur utilisateur de nacelle élévatrice les consignes d'utilisation optimale, incluant la sécurité dans le poste, selon les textes du décret cité en référence et de tester les capacités de chacun selon le référentiel de base. Obtenir une autorisation de conduite

Participants

Toute personne amenée à conduire des PEMP et présentant les aptitudes médicales requises.

Maximum 8 participants par groupe. Les stagiaires devront se munir de leurs équipements de protection individuelle.

Programme

- ✓ Théorie
 - Eléments de réglementation
 - Rôle et responsabilité du conducteur, du constructeur, du loueur, de l'entreprise
 - L'autorisation de conduite, les limites de compétences
 - Les différents documents : notice, contrôle, conformité
 - Description
 - Les caractéristiques des différents engins
 - Les principaux organes et dispositifs de sécurité
 - Analyse des risques spécifiques à l'utilisation des PEMP
 - Suivant les caractéristiques des machines
 - Liés à l'environnement, risque électrique
 - Résistance des sols, etc.
 - La capacité des machines :
 - Hauteur de travail, portée, capacité nominale, courbes de charge, plaque de charge
 - Notion de centre de gravité, de renversement
 - Les consignes d'utilisation : signalisation, balisage
- ✓ Pratique
 - Vérification de l'adéquation de la machine avec le travail à effectuer
 - Vérification et entretien :
 - Les opérations de début de poste et les consignes de fin de poste
 - La maintenance de premier niveau
 - Compte rendu des anomalies rencontrées
 - Exploitation et maîtrise de la machine
- ✓ Les tests de validation
 - Test théorique sous forme d'un QCM et validation de la pratique sur le terrain en situation de travail

Modalités

Durée du stage : nous consulter (variable en fonction de votre périmètre)

Prix H.T. : nous contacter - Nombre de participants : 8 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée + terrain) + exercices pratiques sur votre matériel mis à disposition (une nacelle dédiée à la formation, à jour de ses vérifications générales périodiques)